

COMMUNE DE PETITE-ILE

AVIS DE CREATION

DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 12 décembre 2022

Suivant acte reçu par Maître Jean Patrick MOUTIEN, notaire à LE TAMPON (Réunion) 106, rue Jules Bertaut,.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

- SUR INTERVENTION DE :

1/ Madame Marie Daisy **SADEHE**, retraitée, demeurant à SAINT-PIERRE (97410) 34 rue Bertin Lauret Grands Bois.

Née à SAINT-PIERRE (97410), le 1er avril 1951.

Veuve de Monsieur Martial **RANGGEH** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

est présente à l'acte.

2/ Monsieur Antoine Léopold François **PICARD**, agriculteur, époux de Madame Joëe Daisy **PAYET**, demeurant à SAINT-PIERRE (97410) 457 chemin du Cimetière MONT-VERT LES HAUTS.

Né à SAINT-PIERRE (97410) le 2 décembre 1951.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

est présent à l'acte.

LESQUELS ont, par ces présentes, déclaré :

I - Parfaitement connaître, mais sans avoir de lien de parenté ou d'alliance avec la personne :

Monsieur Jean-Marie **BOYER**, agriculteur, demeurant à PETITE-ILE (97429) 16 allée des Acacias.

Né à SAINT-JOSEPH (97480) le 4 novembre 1979.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

est présent à l'acte.

II - Et ils ont attesté, en leur qualité de contemporains des faits comme étant de notoriété publique et à leur connaissance personnelle :

Que depuis plus de **TRENTE ANS (30 ans)**

Il a possédé, lui et ses auteurs, savoir :

IDENTIFICATION DU BIEN**DESIGNATION**

A PETITE-ILE (RÉUNION) 97429 Chemin des Acacias.
Une parcelle de terre planté en cannes à sucre non irrigué,
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	143		00 ha 48 a 40 ca

Les opérations seront reçues en l'Etude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

**Adresse mail de l'étude : formalites.posterieures.97414@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture)**